

La moyenne du traitement, les suppléments, les primes de brevet et les indemnités de logement effectives, resp. légales compris, était

pour l'instituteur de .....	3961 fr.
pour l'institutrice laïque de .....	2864 »
pour l'institutrice religieuse de.....	1370 » + logem.

*Indemnités payées au personnel enseignant des écoles primaires pour la direction de cours postsecondaires.*

34 instituteurs ont touché 10355 fr., en moyenne, 304 fr.;

17 institutrices laïques 4540 fr., en moyenne, 267 fr.;

13 institutrices religieuses 4450 fr., en moyenne, 342 fr.

#### *Logements.*

1 instituteur et 15 institutrices occupaient des logements fournis par les communes. Les institutrices religieuses disposaient de 4 logements. Les logements étaient dans un état convenable.

*Une distribution de prix a eu lieu dans la commune d'Eich.*

*La caisse d'épargne se trouvait introduite dans 75 écoles, où 667 élèves ont versé 33168,33 fr.*

#### **b) Écoles primaires privées.**

Les écoles de l'hospice du Rham comptaient 88 garçons et 76 filles et formaient 5 classes, dont les 3 classes inférieures étaient mixtes et les deux classes supérieures, l'une pour garçons, l'autre pour filles, des classes parallèles. Le personnel enseignant se composait de 4 institutrices laïques et d'une institutrice religieuse. Les institutrices possédaient 1 le brevet d'enseignement postsecondaire et 4 le brevet d'aptitude pédagogique.

Les 6 années d'études primaires de Ste-Sophie formaient 3 classes dirigées par 3 institutrices religieuses et 1 institutrice laïque, qui se partageaient les différentes branches. 2 institutrices possédaient le brevet d'enseignement postsecondaire, 2 le brevet d'aptitude pédagogique. Ces classes comptaient 61 élèves.

1 garçon de l'âge obligatoire recevait *l'enseignement à domicile*,